

Pour des pistes cyclables sur la RN 21 déclassée

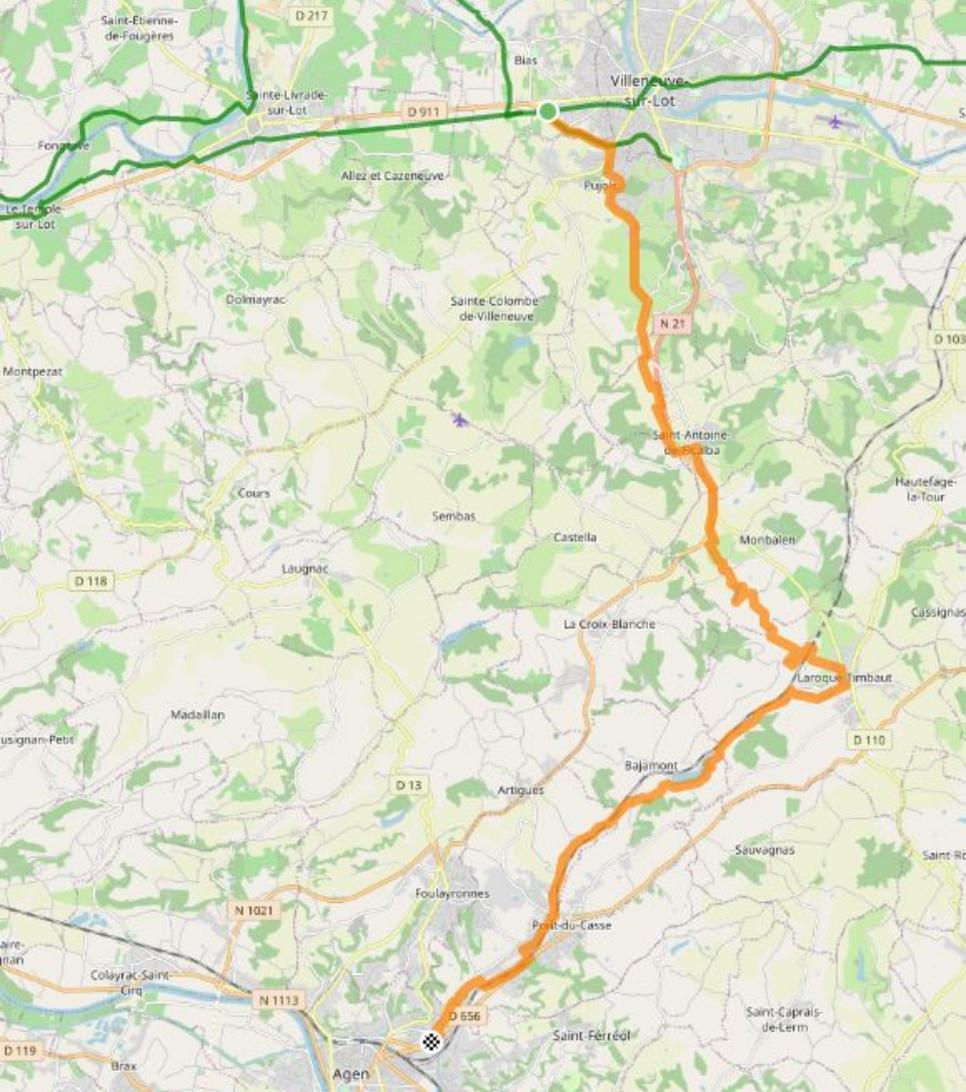
Mai 2023.



**VILLENEUVOIS
À VÉLO**

L'enjeu :
la véloroute du
Pays de Serres





Un itinéraire cyclable d'intérêt régional, entre Villeneuve-sur-Lot et Agen

Une véloroute avec plus de 50 % de site propre et peu d'aménagements à créer

Un axe touristique majeur dans le Pays de Serres

Une liaison cyclable essentielle entre nord et sud de la CAGV

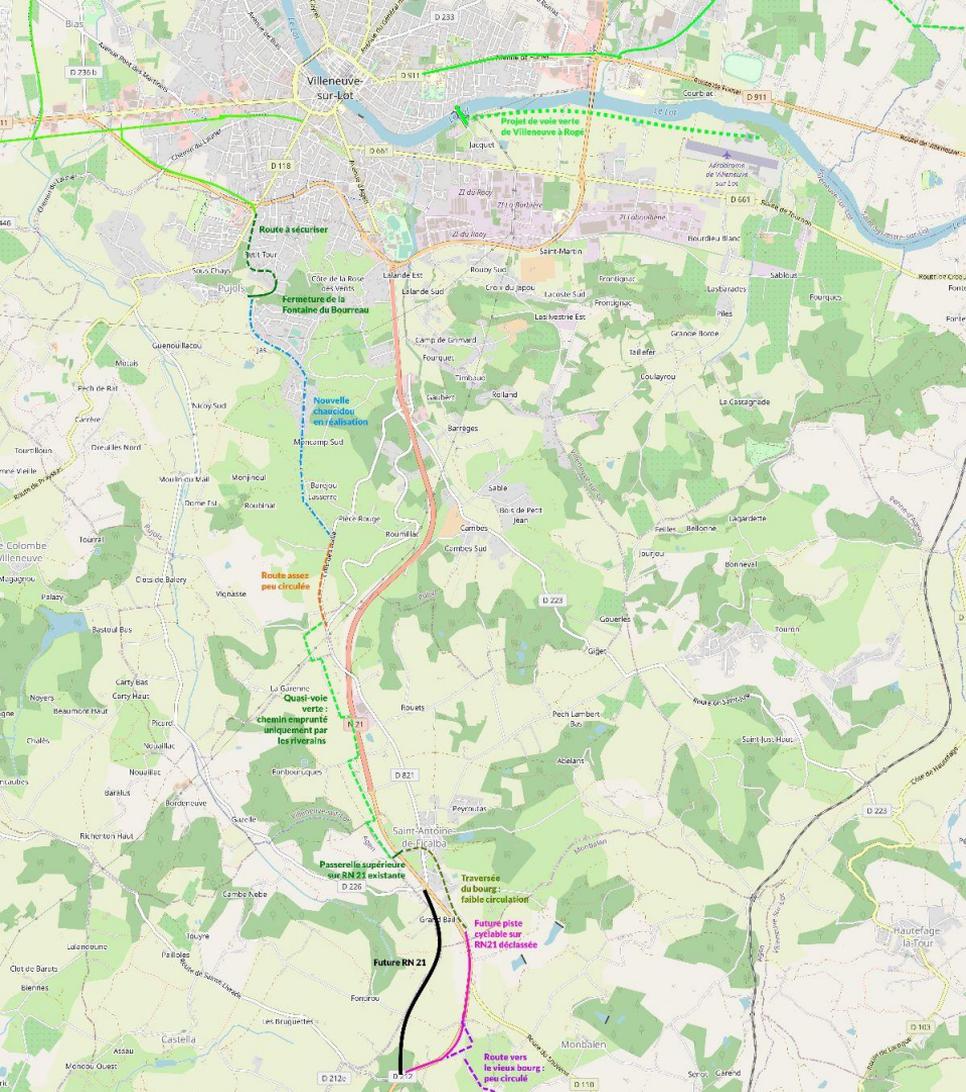
Un itinéraire cyclable d'intérêt régional, entre Villeneuve-sur-Lot et Agen

Itinéraire 21 : liaison Agen > Fumel > Thiviers

- Transverse à 5 vallées fluviales
- 14 M € de retombées économiques estimées
- 5e axe le plus rentable de la région Nouvelle-Aquitaine

Source : [schéma régional des véloroutes](#)

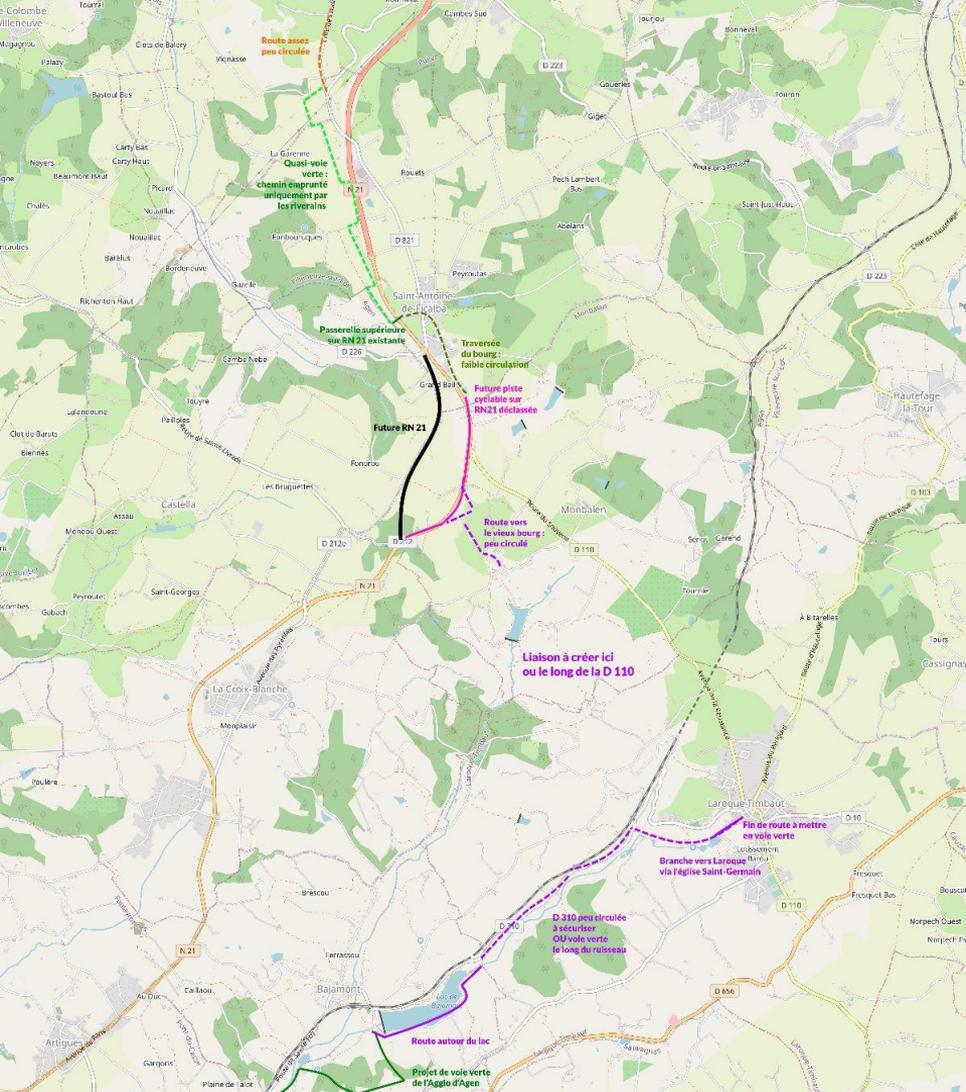




Une véloroute avec plus de 50 % de site propre et peu d'aménagements à créer

Un itinéraire existant ou en cours de création :

- piste cyclable de la rocade villeneuvoise
- côte de la Fontaine du Bourreau bientôt fermée à la circulation automobile
- chauscidou sur les coteaux de Pujols
- contre-allées de la RN 21 bientôt mises en voie verte sauf riverains
- passerelle cyclable sur la RN 21
- chemin de Gary à mettre en voie verte



Une véloroute avec plus de 50 % de site propre et peu d'aménagements à créer

Un itinéraire central à créer :

- RN 21 déclassée à utiliser
- liaison Monbalen – Laroque-Timbaut à créer, soit sur des chemins ruraux, soit le long de la RD 110
- route départementale RD 310 à apaiser

Au sud, une voie verte en 100 % site propre Bajamont – Pont-du-Casse – Agen en cours de création par l'Agglomération d'Agen (fin des travaux : 2026).



Un axe touristique majeur dans le Pays de Serres

Le Pays de Serres, des vallons réputés

Pujols, plus beau village de France

Saint-Antoine-de-Ficalba, des maisons à colombage préservées

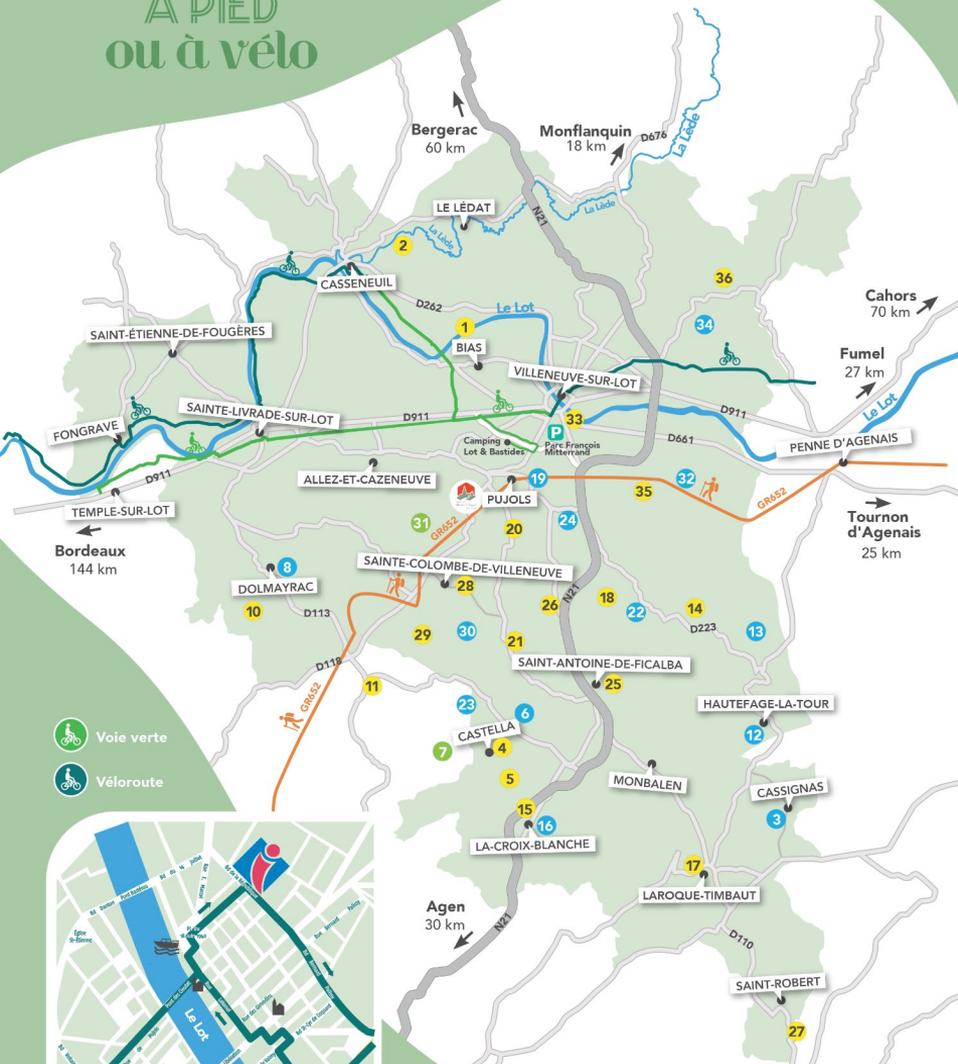
Monbalen et son château restauré

Laroque-Timbaut et son vieux bourg

4 monuments historiques sur l'itinéraire

4 sites inscrits et classés sur l'itinéraire

À PIED
ou à vélo



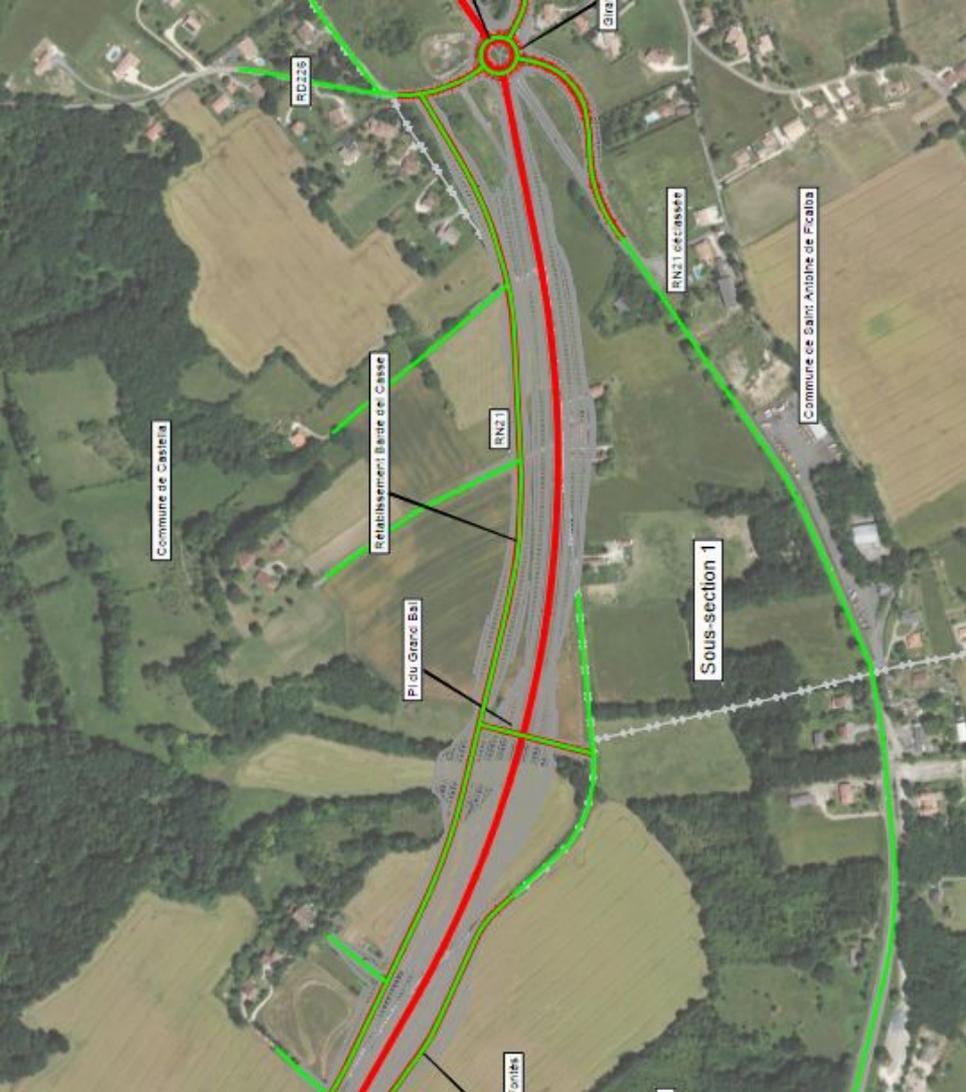
Une liaison cyclable essentielle entre nord et sud de la CAGV

La véloroute de la vallée du Lot, un axe est - ouest existant

La RN 21, seul axe permettant de relier le Villeneuvois au Roquentin

Les délaissés de la RN 21, des routes très peu circulées créant un itinéraire parfait pour une liaison douce entre Villeneuve et le sud de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Le contexte



Les travaux du créneau de Monbalen, une opportunité

Un 2 x 2 voies parallèle à une 3 voies : inutile

Un recalibrage de l'actuelle RN 21 nécessaire pour répondre aux enjeux de sécurité routière

Une opportunité en or de créer une liaison piétonne et cyclable sûre entre le bourg de Saint-Antoine-de-Ficalba, l'aire de covoiturage de Laroque-Timbaut, et Monbalen

Des aménagements cyclables exigés

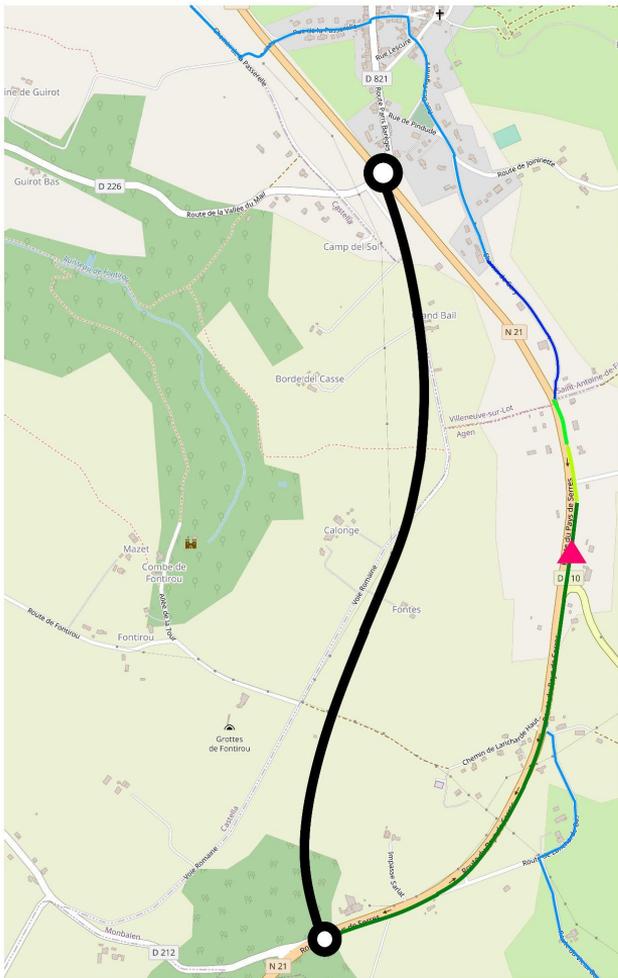
L'autorisation environnementale demande (article 17) une étude spécifique pour des aménagements cyclables sur la RN 21 déclassée

- Article 17 : Modifications apportées par le bénéficiaire

Toute modification apportée par le bénéficiaire à la réalisation des travaux et de nature à entraîner un changement notable des éléments du porter à connaissance, doit faire l'objet d'une nouvelle demande avant réalisation auprès du préfet de Lot-et-Garonne.

Le bénéficiaire mène une étude spécifique pour l'aménagement de la section de RN21 déclassée afin d'intégrer la préoccupation des déplacements des vélos, y compris les continuités à assurer (giratoire de St-Antoine-de-Ficalba, passage inférieur de Grand-Bal, RN21 déclassée...). Les aménagements envisagés au terme de cette étude doivent donner lieu à un porter à connaissance.

Aménagements techniques



Itinéraire du projet véloroute du pays de Serres

- contre-allées de la RN 21
- passerelle
- rues de St-Antoine

**Chemin de Gary
à fermer à la
circulation auto**

**Fossé à buser
sur ~100 mètres**

**Fossé déjà busé
à bitumer**

**Arrêt de bus
à réaménager
avec arceaux vélo,
végétalisation...**

**Troisième voie
à neutraliser
sur toute la
longueur**

**Poursuite vers
Monbalen**

Sur la RN 21, Villeneuvois à vélo propose :

- une réduction à 2 voies sur tout le linéaire de la RN 21
- une troisième voie, lorsqu'elle existe, dédiée à la circulation piétonne et cyclable, bien séparée de la route
- une quatrième voie (au carrefour avec la RD 110) permettant d'accueillir un véritable quai de bus et pôle multimodal en lien avec l'aire de covoiturage existante
- la continuité est assurée par le chemin de Gary, amené à être fermé à la circulation automobile



Au nord : le chemin de Gary

Au sud du giratoire de St-Antoine, la RN 21 est en 2 voies simples

La continuité cyclable peut être assurée par le chemin de Gary, voie communale de Saint-Antoine-de-Ficalba

Aujourd'hui en sens unique vers la RN 21

Pourra être fermée à la circulation automobile, vu que le trafic sera polarisé vers la future RN 21

Accord de principe avec la municipalité de Saint-Antoine-de-Ficalba



Au croisement : ~100 mètres de fossé à buser

Après le carrefour du chemin de Gary, en l'absence de troisième voie, environ 100 m de fossés seraient à buser afin de créer la continuité jusqu'à la partie déjà busée, puis jusqu'à la 3 voies.



~100 mètres supplémentaires à goudronner

Des fossés déjà busés sont engravillonnés, et à remettre en état.

Un véritable réasphaltage est nécessaire pour une voie verte de qualité



~50 mètres de fossés à buser

Entre la partie précédente et le début du délaissé de voirie de la RN 21 (pré-années 80), 50 mètres de fossé sont également à buser et asphalter.





Une troisième voie à séparer

Arrivé au délaissé routier issu de l'ancienne configuration de la RN 21 avant les années 80, délaissé qui sert aujourd'hui de dégagement pour l'arrêt de bus, la RN 21 s'élargit en 3 voies.

La voie la plus à l'est, aujourd'hui voie de circulation dans le sens Agen > Villeneuve, est à séparer du reste de la RN 21 pour en créer une voie verte de 3,5 mètres.

La séparation est à créer avec des barrières en bois et glissières de sécurité, que l'on pourrait même végétaliser avec des plantes rampantes ou haies.



La voie d'insertion en voie verte, la troisième voie en quai de bus

Au droit de la voie d'insertion depuis le carrefour de la RD 110 vers Villeneuve, il y a 4 voies. Nous proposons de placer la voie verte de 3,5 m sur la 4ème voie (à droite sur l'image), et d'intégrer un véritable quai de bus aux normes sur l'espace laissé par la 3ème voie.

L'arrêt d'autocar se ferait sur voirie, comme sur toute voie secondaire.

Le quai bus pourrait contenir un abri, des arceaux de stationnement vélo, poubelle voire éclairage. De même, le déport de voirie en face pourrait accueillir les mêmes aménagements, avec arrêt de l'autocar sur voirie.



Sur le reste du linéaire : trois voies, donc une à séparer

Sur tout le reste du linéaire jusqu'au carrefour avec la discothèque Club 47, la RN 21 est en 3 voies.

La troisième voie (ici à gauche) est à séparer de la voirie par des barrières en bois et glissières de sécurité, sur l'intégralité du linéaire.



Au sud : une connexion au giratoire

Au futur giratoire du Club 47, la voie se branche directement au giratoire pour la continuité vers La Croix-Blanche, via la RD 212.

Cette connexion est donc à réfléchir en amont de la création de ce giratoire pour éviter un débouché dangereux, comme suggéré par Villeneuvois à vélo pour le giratoire de Saint-Antoine-de-Ficalba dans la PPVE.



Quelle séparation entre RN 21 et voie verte ?

Plusieurs solutions existent pour cette séparation. Au regard de la vitesse pratiquée, il est important d'avoir au moins des glissières.

- **Barrière bois et glissière de sécurité (glissière bois-métal)**
Peut supporter également des plantes rampantes pour végétalisation
- **Glissières GBA**
Plus sécuritaire mais conserve un aspect très routier

Source : [Tertu](#)
